



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

**Quarante-septième session
«Sécurité alimentaire et nutrition – faire la différence»**

8-11 février 2021

**CADRE DE RÉFÉRENCE RELATIF À L'ÉLABORATION DES
DIRECTIVES VOLONTAIRES SUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES
ET L'AUTONOMISATION DES FEMMES DANS LE CONTEXTE DE
LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET DE LA NUTRITION – PROJETS DE
DÉCISION**

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU COMITÉ

Documents intitulés «Cadre de référence relatif à l'élaboration des directives volontaires sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition» (CFS 2021/47/5) et «Cadre de référence relatif à l'élaboration des directives volontaires sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition – Projets de décision» (CFS 2021/47/6), tels que présentés par les Coprésidentes du Groupe de travail à composition non limitée sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, M^{mes} Joséphine Ouédraogo (Burkina Faso) et Satu Lassila (Finlande).

Le Comité:

- a) se félicite des activités menées par le Groupe de travail à composition non limitée sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes, soulignant qu'elles ont été dirigées avec efficacité par les Coprésidentes;
- b) [approuve] le Cadre de référence relatif à l'élaboration des directives volontaires sur l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et des filles dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition;

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

- c) indique qu'il convient de veiller à ce que le processus devant aboutir à l'adoption des directives volontaires, qui sera facilité par le Secrétariat du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), avec l'appui d'une équipe technique spéciale et selon les indications formulées par le Groupe de travail, soit inclusif et ouvert à toutes les parties intéressées;
- d) insiste sur l'importance cruciale des consultations régionales, des réunions du Groupe de travail et de la consultation par voie électronique prévues, s'agissant de garantir le succès du processus et de permettre aux intéressés de se l'approprier, et invite toutes les parties prenantes du CSA concernées à participer activement à l'élaboration des directives volontaires;
- e) remercie les membres du CSA d'avoir fourni en temps voulu les ressources financières nécessaires pour que le processus de convergence des politiques puisse être mené à bien;
- f) demande que les directives volontaires soient présentées au CSA pour adoption à sa cinquantième session, en octobre 2022.